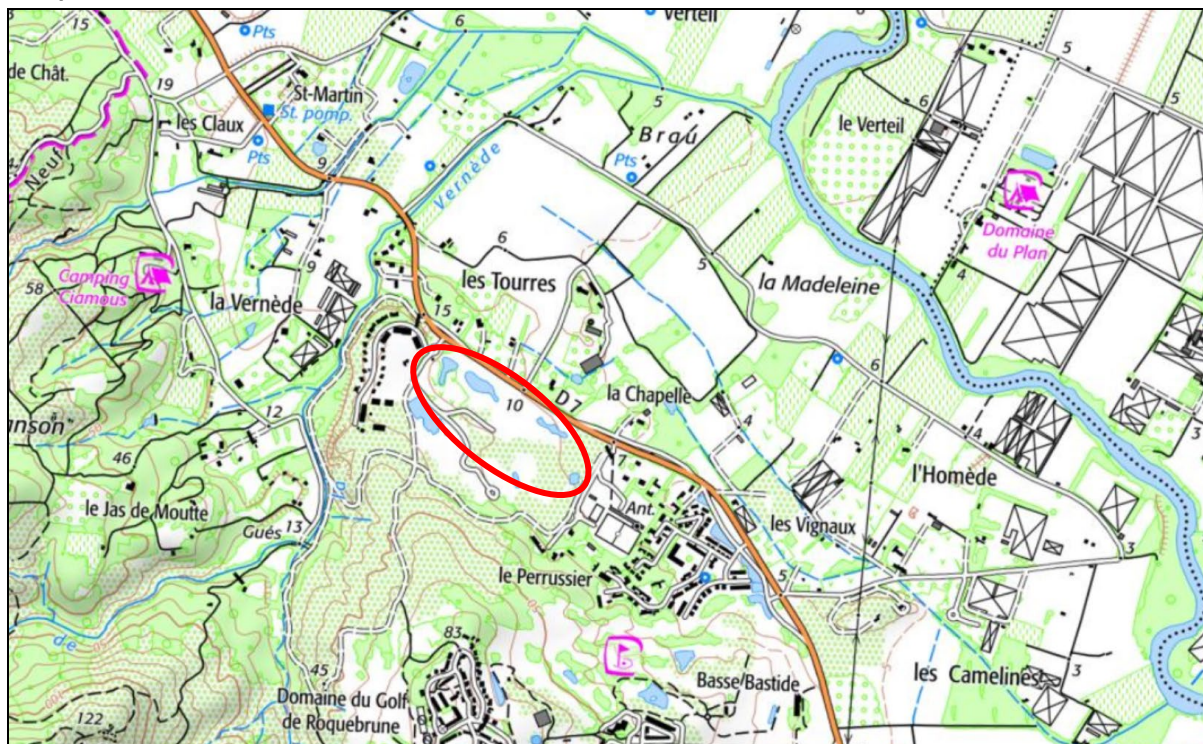


Note de présentation

Le projet et sa localisation

Le site du "Démocratic Golf" est parcours de golf 9 trous situé sur la Commune de Roquebrune-sur-Argens (83), 56 allée Robert Jondet et 5575 route départementale 7. Il occupe une superficie cadastrale totale de 10,43 ha (parcelles BO n°377-392-394-397-489).



Localisation du projet (Fond : IGN 1/25000)



Vue du site

Note de présentation



Vue du site

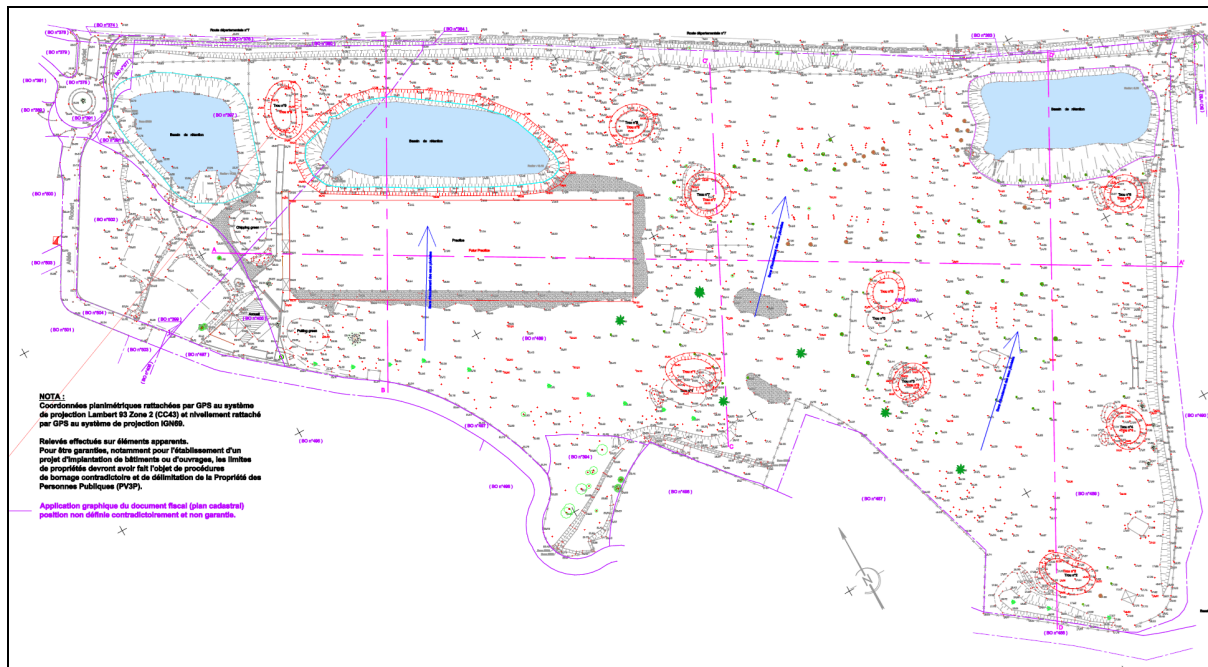
Le propriétaire souhaite réaménager le site pour qu'il soit plus vertueux en matière de consommation d'eau. L'objectif est de remodeler les sols pour réduire le besoin en arrosage.

Ainsi, la configuration topographique du terrain sera remodelée au travers d'apports extérieurs de terre, sans aucun déblai.

Le practice actuel sera refait pour s'adapter à la nouvelle morphologie topographique, à la même localisation planimétrique. Les 9 trous seront légèrement déplacés pour s'éloigner des habitations au Sud.

Aucune imperméabilisation ne sera effectuée. Seul le départ et les greens feront l'objet d'arrosage.

De façon générale, le nouvel aménagement va considérablement réduire la zone d'arrosage, ce qui participera à la **création d'un « Golf sec »**.



Le projet final

Note de présentation

Le contexte naturel

Le projet nécessite un permis d'aménager (les exhaussements vont varier de 0 à 5 m par endroits) sur un golf existant de plus de 4 ha. La rubrique 44 c) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ne précisant pas si la superficie de golf de plus de 4 ha concerne également ou non les golfs existants, le propriétaire a demandé à la société Ecomed d'apporter son expertise du site pour le dépôt du cas par cas.

Le site étant déjà aménagé, le bureau d'études a rappelé les conclusions de son passage réalisé en 2020. En effet, Democratic Golf avait souhaité, dès son ouverture, obtenir le label « Golf pour la biodiversité » porté par la Fédération française de golf et le Museum national d'histoire naturelle. Ce label reconnaît et valorise les initiatives des golfs en faveur de la biodiversité.

A cette fin, Democratic golf a vait sollicité le bureau d'études en environnement naturel ECO-MED pour la réalisation d'un diagnostic écologique du site. Les inventaires menés par ECO-MED au cours de l'année 2020 ont permis de caractériser les enjeux écologiques avérés et pressentis à partir de l'analyse du patrimoine naturel dans la zone étudiée.

En conclusion, en 2020, il était noté que le golf se situait aux abords d'un continuum forestier qui s'étendait au sud de la structure. En connexion avec le massif des Maures, ce continuum boisé permettait au golf d'être en contact direct avec le milieu naturel et sa faune associée. Concernant les continuités, la clôture du golf est une barrière imperméable pour la macro-faune mais sa structure permet une perméabilité pour la microfaune.

Aujourd'hui, le golf est aménagé et se trouve encadré au sud et à l'ouest par des quartiers d'habitation, au nord par la RD 7 et à l'est par le complexe sportif et de loisirs Julien Cazelles. Aussi, il n'est pas paru pertinent de refaire des analyses écologiques.



Abords immédiats du golf

Note de présentation

Le contexte hydraulique

Avec le remaniement des sols, l'écoulement naturel des eaux se fera du Nord au Sud qui constitue la partie basse. Les bassins de rétention seront conservés en l'état, ne subissant aucune modification si ce n'est une surélévation des talus périmétriques, amenant une profondeur et une capacité plus importante.

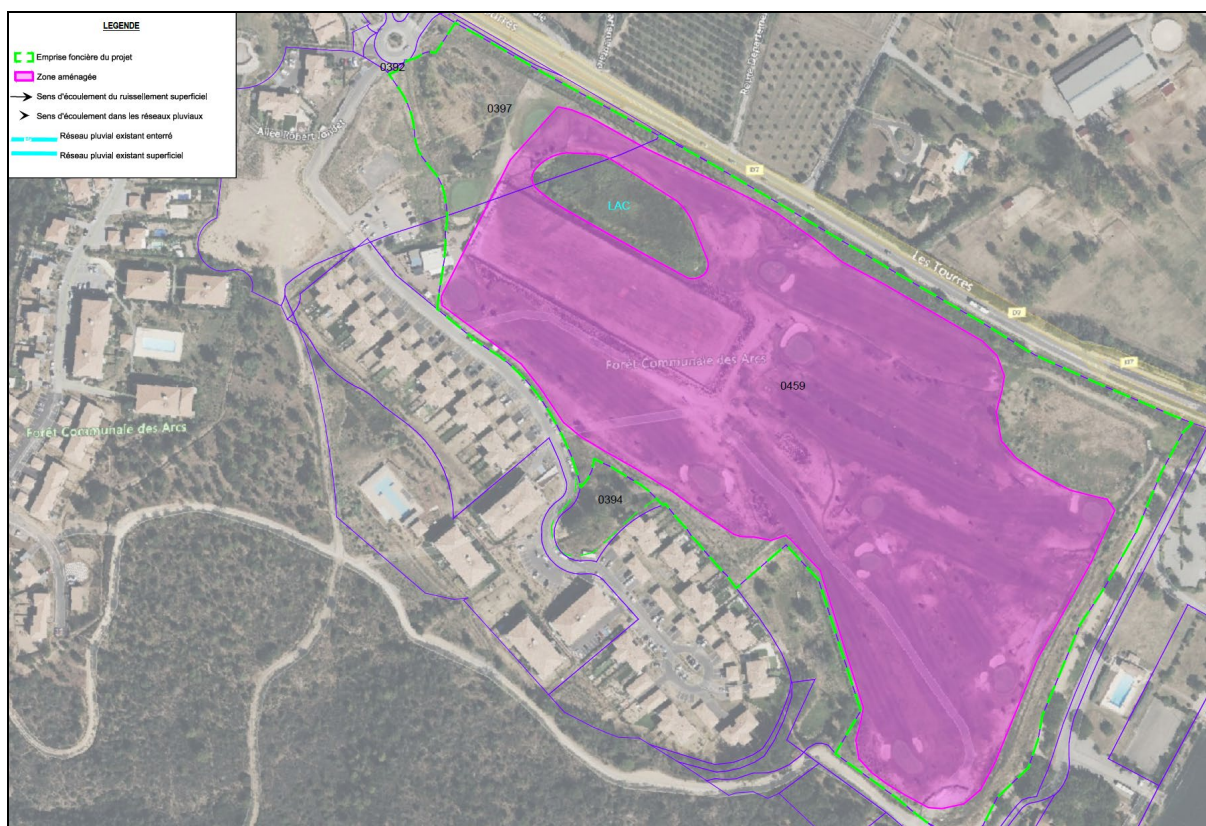
Pour s'assurer de la bonne gestion des écoulements pluviaux, la SAS Perrussier a demandé au bureau d'études Alizée Environnement d'établir une note hydraulique (cette dernière est jointe au dossier).

Dans les conclusions de l'étude, il est noté que l'aménagement consiste à réaliser des remblais, dans un secteur hors zones inondables. Il permet de réduire la pente du terrain et de réduire les surfaces irriguées, et donc de réduire les besoins en eau pour l'arrosage.

Les aménagements ne sont pas réalisés à proximité d'un cours d'eau. Ils ne créent pas de surfaces imperméabilisées, la zone restant un terrain de golf. Du fait de la réduction des pentes, le projet permet de réduire le ruissellement.

L'aménagement a donc un impact hydraulique positif, en contribuant à réduire le ruissellement.

En termes réglementaires, sur le volet hydraulique, le projet n'est soumis ni à la « loi sur l'eau », ni aux dispositions du règlement pluvial intercommunal d'Esterel Cote d'Azur Agglomération.



Emprise des aménagements prévus (bassins de rétention évités)